



PROJET GALF

Rapport d'activités Août 2018

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points Principaux.....	2
1 Investigations	2
2 Opérations.....	2
3 Légal.....	3
4 Media.....	5
5 Management.....	9
6 Relations extérieures	9
7 Conclusion.....	10

Points Principaux

- Condamnation d'un trafiquant de peau de panthère par le TPI de Kankan pour trafic de trophées d'espèces animales intégralement protégées par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington.
- Réunion de concertation s'est tenue dans les locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés, des partenaires et des institutions sur les menaces en matière de la criminalité environnementale.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	22
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	16

- 22 enquêtes réalisées durant le mois d'Août 2018 à Conakry et l'intérieur du pays.

Durant le mois d'août 2018, le département d'investigation a fait 22 enquêtes essentiellement basées à Conakry et à l'intérieur du pays. Aucune de ces enquêtes n'a aboutie à une opération.

Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées et de toutes leurs dépouilles en République de Guinée.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	03

Au courant du mois d'Août 2018, 0 opération a été effectuée.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	1 - Tribunal de Première Instance de Kankan (Suivi d'audience du cas Ministère Public contre Mamadou Diabaté)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	3 - Lancinet KOUROUMA (Maison Centrale de Mamou) ; - Momo MANSARE (Maison Centrale de Mamou) ; - Amadou BANGOURA (Maison Centrale de Conakry) -
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	5 - Ibrahima Bangoura - Adama Koulibali - Abdourahamane Sidibé - Abdoul Salam Sidibé - Lancinet DOUMBOUYA
Décision de Justice (préciser le lieu)	1

Ce mois-ci, un (1) audience s'est tenue au Tribunal de Première Instance de Kankan. Présentement, Trois (03) trafiquants se trouvent derrière les barreaux et deux(2) sous contrôle judiciaire, cinq (05) trafiquants sont en attente de procès dont Trois(3) en appel.

Durant ce mois d'août 2018, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques et judiciaires.

Condamnation d'un trafiquant par le TPI de Kankan:

Dans l'affaire Ministère Public Contre Mamoudou Dioubaté pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère, espèce animale intégralement protégée, une audience s'est tenue au TPI de Kankan le 06/08/2018.

En effet, après avoir entendu le prévenu sur les faits, celui-ci a expliqué les circonstances de l'arrestation. A cette occasion Mamoudou Dioubaté a reconnu les chefs d'accusation tout en pointant du doigt un trafiquant nommé Sékou qui serait le véritable propriétaire de la peau.

Au cours des débats le Ministère Public après avoir posé toutes les questions pertinentes relatives aux différentes infractions pour lesquels le prévenu est

poursuivi, le procureur a démontré l'implication du sieur Mamoudou Diabaté dans le trafic des trophées d'animaux intégralement protégés et sa mauvaise foi.

Après avoir entendu toutes les parties lors des débats, le juge a ordonné à l'avocat de la partie civile représentant du Ministère de l'environnement de procéder aux plaidoiries. Lors de ses plaidoiries, l'avocat a tout d'abord rappelé le contexte dans lequel la Guinée se trouve sur le plan national et international dans sa politique de lutte contre le trafic de faune, ensuite invoqué les conséquences de ce trafic qui constituent une énorme perte économique, touristique et écologique pour l'Etat Guinéen et également la suspension de la Guinée par la CITES ; il a sollicité



une application stricte de la loi et un paiement de 246 000 000fg à titre des dommages et intérêts.

Les réquisitions du procureur :

Dans ses réquisitions, le procureur a fait une narration des faits, rappeler la reconnaissance des faits par le prévenu. Ainsi il a précisé l'illégalité de ces actes et a demandé au juge de retenir le sieur Diabaté dans les liens de culpabilité tout en demandant sa condamnation à 1 mois de prison ferme.

Le juge fini par renvoyer l'affaire au 08/08/2018 pour délibération.

Dans son délibéré du 08/08/2018, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort, retient le prévenu dans les liens de culpabilité. Sur la répression le condamne au paiement d'une amende de 90000fg. Sur l'action civile : le condamne au paiement de 50 000 000fg à titre de dommages et intérêts.

Réunion de concertation

Le 10/08/2018 une session de travail s'est tenue à la Direction Nationale des Eaux et Forêts impliquant les membres de GALF, Direction Nationale des Eaux et Forêts, OGUIB, CITES et Direction Nationale de la pêche relative à un questionnaire de l'office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) portant sur l'analyse des capacités d'application de la loi et les menaces en matière de criminalité environnementale. Au cours de cette concertation nous avons procédé à un échange et partage d'informations autour dudit questionnaire.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 11			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
1	1	9	0

Au courant du mois d’Août 2018, il y a eu production de **11** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **1** pièce télévision, **1** pièces radio, **0** pièces papier et **9** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur la faible décision du TPI de Kankan concernant une affaire de trafic de peau de panthère, un trophée d’espèce animale intégralement protégée par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington. Aussi, elles portent également sur l’interview du coordonnateur sur les ondes de la **RFI** mais aussi un plateau de la chaîne de télévision virtuelle **Star21TV**, portant sur l’ensemble des actions criminelles entreprises par les trafiquants de faune et de la flore sauvage.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Liens des articles publiés :

- 1- <http://guineezenith.com/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/>
- 2- <http://www.visionguinee.info/2018/08/13/kankan-une-decision-de-justice-decreee-par-les-conservateurs-de-la-nature/>
- 3- <http://guineematin.com/actualites/trafic-de-faune-a-kankan-une-decision-de-justice-decreee-par-les-conservateurs-de-la-nature/>
- 4- <http://guineechrono.com/trafic-de-faune-a-kankan-une-decision-de-justice-decreee-par-les-conservateurs-de-la-nature/>
- 5- <http://lemakona.com/trafic-de-faune-a-kankan-une-decision-de-la-justice-decreee-par-les-observateurs-de-la-nature/>
- 6- <http://leverificateur.net/trafic-de-faune-a-kankan-decision-de-justice-decreee-conservateurs-de-nature/>
- 7- <http://www.ledeclic.info/trafic-de-faune-a-kankan-decision-de-justice-decreee-conservateurs-de-nature/>
- 8- <http://www.rfi.fr/emission/20180814-guinee-veut-protger-especies-animales-danger>
- 9- <http://guineezenith.com/trafic-de-faune-a-kankan-une-decision-de-justice-decreee-par-les-conservateurs-de-la-nature/>
- 10-

Internet : Quelques exemples de capture d’écran

RFI Services RFI Musique Site RFI France Médias Monde Newsletter Mes débits

LES VOIX DU MONDE Direct Afrique Direct Monde Direct Vidéo Journaux

A L'ÉCOUTE **Priority santé**

ACCUEIL AFRIQUE MONDE FRANCE ÉCONOMIE CULTURE SPORTS AFRIQUE FOOT SCIENCES

ACTUALITÉS Pékin promet 60 milliards de dollars pour le développement de l'Afrique (G. Jingping)

AFRIQUE ÉCONOMIE Podcast

La Guinée veut protéger les espèces animales en danger

Par Carol Valade Diffusion : mardi 14 août 2018



Des babouins de Guinée sont photographiés au zoo de Besançon, le 11 juillet 2013. SEBASTIEN BOZON/AFP

Partager 01 Twitter Partager Partager Réagir

Début juin, l'Assemblée nationale de Guinée a adopté un nouveau code de protection de la faune sauvage. Le précédent datait d'il y a plus de 20 ans. La réforme était donc nécessaire, car le pays reste suspendu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et ne peut donc pas faire commerce des 35 000 espèces inscrites sur ses listes. Le rapport parlementaire identifie la Guinée comme une « plaque tournante » du trafic d'espèces protégées en particulier les chimpanzés les éléphants, les panthères, les lions, les pangolins, les lamantins ou encore les ailerons de requins, mais les experts doutent que ce nouveau texte suffise à mettre fin au problème.

A LIRE AUSSI 



Trafic de faune à Kankan : une décision de justice décriée par les conservateurs de la nature



Par Fatou Kourouma du projet GALF : Le mercredi 08 août 2018, M. Mamoudou Diabaté, âgé de 27 ans et originaire de Kouroussa a été reconnu coupable par le tribunal de première instance(TPI) de Kankan des faits qui lui sont reprochés. Notamment les délits de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère, une espèce animale intégralement protégée. Pour la répression, le prévenu est sommé de payer une amende de 90.000 GNF et sur l'action civile au paiement de 50.000.000 GNF à l'Etat Guinéen à titre de dommages et intérêts.

L'affaire remonte au jeudi 26 juillet 2018 où M. Mamoudou Diabaté a été identifié et localisé comme étant un trafiquant de trophées d'espèces animales intégralement protégées dans la ville de Kankan en Haute Guinée. Les autorités en charge des Eaux et Forêts, en collaboration avec la gendarmerie et

l'appui technique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) ont procédé à l'interpellation de M. Diabaté en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère.

La panthère est une espèce animale intégralement protégée par le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse au niveau national. A l'international, elle est aussi classée dans l'annexe 1 dite "Espèces animales intégralement protégées" de la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacées d'extinction). A signaler que la panthère figure sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

Après avoir été entendu sur procès-verbal dans les locaux de la Section Eaux et Forêts de Kankan, Mamoudou Diabaté a été déféré devant le parquet du tribunal où il sera par la suite placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Kankan. Ainsi, le mercredi 08 août 2018, le tribunal après en avoir délibéré, statuant publiquement et contradictoirement, condamne le prévenu au paiement d'une amende de 90.000 GNF. Sur l'action civile, il est condamné au paiement d'une somme de 50.000.000 GNF (cinquante millions de francs guinéens) à titre de dommages et intérêts à l'Etat Guinéen via le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Si cette condamnation pécuniaire est juste aux yeux des hommes en robe, elle est par contre non dissuasive de la part de certains agents conservateurs estimant que la peine d'emprisonnement ferme était meilleure dans ce cas d'espèce. " Cette peine pécuniaire n'a pas sa raison d'être dans le cas présent. Elle devrait être une peine d'emprisonnement ferme voire même un peu rogallandie. Sinon ça ne passe pas" a laissé entendre le commandant Lancinet Fara, coordonnateur régional des conservateurs de Kankan.

De son côté, le colonel Loyal Camara, Directeur National des Eaux et Forêts se dit optimiste en attendant la promulgation du nouveau code ayant revu à la hausse des peines : « Dans tous les cas, restons calme parce que sous peu de temps le nouveau code va rentrer en vigueur. Je crois qu'à ce niveau, nous serons plus fermes. »

Selon un autre conservateur ayant requis l'anonymat, le tribunal de Kankan devrait en principe infliger une peine d'emprisonnement ferme à ce trafiquant faunique. Car, poursuit-il, il devrait servir d'exemple parmi ces nombreux chasseurs traditionnels qui en font fièrement de trophées de chasse, en toute violation des lois de la République.

Pour mémoire, il faut signaler que de telles pratiques ont dangereusement altéré l'image du pays à l'échelle internationale et cela a eu pour conséquence, la sanction de la Guinée auprès de la CITES. Ainsi, la Justice guinéenne dans son ensemble devrait infliger des peines d'emprisonnement ferme aux trafiquants de faune et de la flore sauvage. Car la protection de l'Environnement est de nos jours une préoccupation mondiale. Pour lutter efficacement contre le trafic international de faune, la loi devait être durcie dans son ensemble.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important du monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Fatou Kourouma du projet GALF



Radio : 1

- **Radio France Internationale(RFI):** Le coordonnateur Mamadou Saidou Deba Barry, l'honorable Alpha Mamadou Baldé et le colonel Layaly Camara, Directeur National des Eaux et Forêts ont accordé une interview exclusive au correspondant de la RFI en Guinée. L'entretien portait sur la sanction de la Guinée par la CITES, le trafic international d'espèces animales protégée suivie de la chaîne de corruption qui caractérise cette activité illicite au niveau des services publics. Lien dropbox : https://www.dropbox.com/s/umoze5nn76emaly/Saidou_Rfi_Guinea_2018.3gpp?dl=0



Télévision: 1

- **STAR21TV:** l'animatrice de l'émission " Environnement" a reçu le coordonnateur Mamadou Saidou Deba Barry et l'Officier Média Tamba Fatou Oularé sur le plateau de la télévision STAR21TV pour parler de l'actualité faunique en général et de la criminalité faunique en Guinée en particulier. Au cours de cet entretien plusieurs sujets ont été abordé notamment le contexte de création du projet GALF, son intégration au sein du Réseau Eagle, ses activités sur le terrain en collaboration avec l'Etat et l'information au niveau international sur criminalité faunique. Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/9r6bgc3uvpeldtd/ENVIR.mp4?dl=0>



5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois d'août 2018 fut marqué par une forte implication du projet GALF auprès des autorités publics-privés, des partenaires et des institutions pour la tenue d'une réunion de concertation dans les locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts sur la thématique de la menace de la criminalité environnementale.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs, juristes et la réorganisation du département investigation est en cours.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		07	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	07

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu appuyées par la présence de Charlotte en vue de maintenir et de renforcer les relations entre l'Etat, les partenaires et autres institutions.

- 1- Le Directeur National des Eaux et Forêts.
- 2- Le Directeur National du Corps des Conservateurs de la Nature.
- 3- Le Chef de la Coopération de l'Union Européenne.
- 4- Le Chargé du Programme Environnemental PARSS3.
- 5- Le Procureur de la République près le TPI de Kankan.

- 6- Le Point Focal de la CITES.
- 7- Le Directeur National de la Pêche.

7 Conclusion

Au département management, le mois d’Août 2018 fut marqué par une forte impulsion des stratégies de collaboration avec toutes les autorités administratives et environnementales de Conakry mais aussi celles au niveau régionale. Cela a aboutie à la participation du projet GALF à la réunion de concertation qui s’est tenue dans les locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts regroupant presque l’ensemble des acteurs pour analyser la menace en matière de la criminalité environnementale.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu’avec les autres partenaires de l’application de la loi est toujours aussi forte et productive.